



ORDONNANCE

DU ROI,

Concernant la Cavalerie.

Du 21 Décembre 1762.

DE PAR LE ROI.



A MAJESTÉ ayant par son ordonnance du 1.^{er} décembre 1761, porté la plus grande partie de ses régimens de Cavalerie à quatre escadrons, pour les mettre en état de servir plus utilement : Et jugeant convenable de leur fixer, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, une constitution solide & invariable, afin que les Officiers qu'Elle jugera à propos de conserver, n'aient

A

*ARMAND, MARQUIS DE BÉTHUNE,
Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant
général de ses Armées, Colonel général de
la Cavalerie françoise & étrangère.*

VU l'ordonnance du Roi, du 21 décembre 1762, signée Louis, & plus bas, le Duc de Choiseul, par laquelle Sa Majesté fixe la composition qu'Elle veut donner à trente régimens de sa Cavalerie, y dénommés, & fait connoître ses intentions sur l'état des Officiers, Maréchaux-des-logis & Cavaliers qu'Elle veut conserver, & de ceux qu'Elle juge à propos de réformer; ladite ordonnance portant aussi création de quelques emplois, & suppression d'autres, suivant qu'il y est porté plus au long, & nous étant adressée, avec ordre de tenir la main à son entière exécution.

NOUS, en vertu du pouvoir qui nous en est donné par le Roi, à cause de ladite charge de Colonel général de la Cavalerie: Mandons à Monsieur le Marquis de Castries, Mestre-de-camp général de la Cavalerie, de tenir la main à ce qu'elle soit ponctuellement exécutée; ordonnons à tous Brigadiers, Mestres-de-camp, Lieutenans-colonels, Majors, Capitaines & autres Officiers, & généralement à tous ceux sur qui notre pouvoir s'étend, de se conformer aux dispositions de ladite ordonnance, sans y contrevenir; laquelle, & la présente, seront publiées à la tête desdits Régimens, par les Commissaires des guerres qui en ont la police, à ce que personne n'en ignore. En témoin de quoi nous avons fait

expédier la présente ordonnance, signée de notre main,
& contre-signée par le Secrétaire général de la Cavalerie.
FAIT à Paris le onzième jour de janvier mil sept cent
soixante-trois. *Signé* LE MARQUIS DE BÉTHUNE.
Et plus bas, LOLIOT.

*ÉTAT arrêté par le Roi, de l'Uniforme que
Sa Majesté a réglé pour l'Habillement &
Équipement des Régimens de sa Cavalerie.*

C O L O N E L - G É N É R A L.

Habit bleu, paremens, collet & revers de panne cramoisie, doublure de même couleur, patte ordinaire garnie de trois boutons, avec boutonnières légères aurores, sept au revers, trois au dessous & trois au parement.

Buffle & culotte chamois.

Boutons jaunes. n.° 1.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil aurore.

L'équipage du cheval, en drap bleu bordé d'un galon de laine en velours à l'épingle, de dix-huit lignes de largeur, fond blanc surchargé d'une fleur-de-lis jaune sur un fond bleu, entourée d'une étoile à neuf éperons rouges.

M E S T R E - D E - C A M P - G É N É R A L.

Habit bleu, paremens, collet & revers de panne noire, doublure chamois, doubles poches en long garnies de trois boutons chacune, avec boutonnières légères aurores, cinq au revers, dont un détaché & les quatre autres de deux en deux, trois au dessous & trois au parement.

Buffle & culotte chamois.

Boutons jaunes. n.° 2.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil aurore.

L'équipage du cheval, bordé d'un galon de laine en velours à l'épingle, de dix-huit lignes de large, fond cramoisi, surchargé d'une fleur-de-lis jaune sur un fond bleu, liséré de blanc en étoile oblongue à huit éperons.

COMMISSAIRE-GÉNÉRAL.

Habit bleu, paremens, collet & revers de panne noire, doublure chamois, patte ordinaire garnie de cinq boutons, avec boutonnières aurores, un à chaque coin & un à la pointe du milieu, six au revers détachés par un, deux & trois, trois au dessous & autant sur la manche.

Buffle & culotte chamois.

Boutons jaunes n.° 3.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil aurore.

L'équipage du cheval, bordé d'un galon de laine en velours à l'épingle, fond cramoisî furchargé d'une fleur-de-lis blanche encadrée d'un grand ovale blanc.

ROYAL.

Habit & collet bleus, paremens & revers rouges, doublure de même couleur, patte ordinaire garnie de trois boutons, trois au parement, sept au revers & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 4.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval, bordé d'un galon de laine aurore à cinq bandes, dont trois à points de chaînettes & deux à fond luisant.

DU ROI.

Habit bleu, paremens, revers, collet & doublure rouges, patte ordinaire garnie de trois boutons, autant à la manche, sept au revers & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 5.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval, bordé d'un galon à la livrée du Roi, en laine veloutée.

ROYAL-ÉTRANGÈRE.

Habit & paremens bleus, collet, revers & doublures rouges, patte ordinaire garnie de trois boutons, autant à la manche, sept au revers & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 6.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval, bordé d'un galon fond aurore, en laine veloutée ou en chaînettes chargées de losanges blanches & aurores, bordées de cramoisi.

CUIRASSIERS.

Habit bleu, doublure, paremens & collet rouges, sans revers, patte ordinaire garnie de trois boutons, autant à la manche & dix sur le devant de l'habit.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 7.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval, bordé d'un galon à biais rouge & blanc, fond aurore, en laine veloutée.

ROYAL-CRAVATTES.

Habit bleu, doublure, paremens & revers rouges, sans collet renversé, patte ordinaire garnie de quatre boutons, autant à la manche, de deux en deux, six au revers, placés par un, deux & trois, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 8.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval, bordé d'un galon moucheté de bleu, rouge & blanc, fond aurore, en laine veloutée.

ROYAL-ROUSSILLON.

Habit & paremens bleus, revers, collet & doublure jaunes, poche en long garnie de quatre boutons, dont deux plus rapprochés au milieu, quatre à la manche, six au revers, de deux en deux, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 9.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval, bordé d'un galon à lézarde bleue, fond aurore, en laine veloutée.

ROYAL-PIÉMONT.

ROYAL-PIÉMONT.

Habit, paremens & collet bleus, revers & doublure rouges, patte ordinaire garnie de trois boutons, trois au parement, sept au revers & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 10.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval, bordé d'un galon de laine à trois rangs de carreaux, celui du milieu en carreaux rouges & blancs, les deux autres bleus, fond aurore, en laine veloutée.

ROYAL-ALLEMAND.

Habit à la Polonoise en drap bleu doublé de rouge, collet & petits paremens rouges retrouffés en pattes garnies de brandebourgs & boutons de soie rouge, blanche & bleue.

Buffle & culotte chamois.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc. . . . n.° 11.

L'équipage du cheval, bordé de galon à carreaux rouges, fond aurore, en laine veloutée.

ROYAL-POLOGNE.

Habit bleu, collet, revers, paremens & doublures rouges, doubles poches en long garnies de trois boutons chacune, trois au parement, six au revers, de deux en deux, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 12.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval, bordé de galons à grains d'orge bleus, renfermant des carreaux blancs, fond aurore, en laine veloutée.

ROYAL-LORRAINE.

Habit bleu, collet, revers & paremens aurores, doublure de même couleur, patte ordinaire garnie de trois boutons, autant au parement, sept au revers & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 13.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval, bordé de galon à chaînettes noires, fond plein rouge, en laine.

R O Y A L - P I C A R D I E .

Habit & paremens bleus, collet, revers & doublure chamois, patte ordinaire garnie de trois boutons, autant au parement, sept au revers & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 14.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap bleu, bordé de galon à chaînettes jaunes, fond plein rouge, en laine.

R O Y A L - C H A M P A G N E .

Habit bleu, collet, paremens, revers & doublure jaunes-citron, patte ordinaire garnie de trois boutons, autant au parement, sept au revers & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 15.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap bleu, bordé de galon à chaînettes noires, fond plein ifabelle, en laine.

R O Y A L - N A V A R R E .

Habit bleu, collet, revers, paremens & doublure aurores, doubles poches en long garnies de trois boutons, trois au parement, six au revers de deux en deux, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 16.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap bleu, bordé d'un galon à chaînettes rouges, fond plein blanc, en laine.

R O Y A L - N O R M A N D I E .

Habit bleu, collet, paremens & revers de drap couleur de rose, doublure chamois, la poche en long garnie de cinq boutons, dont un détaché à chaque extrémité & trois au milieu, trois au parement, six au revers, placés par un, deux & trois, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 17.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap bleu, bordé d'un galon à tablettes rouges & blanches, fond plein, en laine.

L A R E I N E .

Habit & collet bleus, paremens, revers & doublure rouges, la poche en long garnie de six boutons de deux en deux, quatre au parement & six au revers de deux en deux, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 18.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap rouge, bordé de galon à la livrée de la Reine, en laine veloutée.

D A U P H I N .

Habit & paremens bleus, collet, revers & doublure rouges, doubles poches en long garnies de quatre boutons, autant au parement, six au revers de deux en deux, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 19.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap bleu, bordé d'un galon moucheté de bleu, fond aurore, en laine veloutée.

B O U R G O G N E .

Habit bleu, paremens, revers & collet rouges, poche en long garnie de neuf boutons en patte d'oie, trois au parement, six au revers & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 20.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap bleu, bordé d'un galon liséré de rouge à mosaïque bleue, renfermant des grains d'orge rouges, sur un fond de laine blanche.

B E R R Y.

Habit bleu, collet, revers, paremens & doublure blancs, doubles poches en long garnies de quatre boutons, trois au parement, sept au revers, dont un détaché, les six autres de deux en deux, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 21.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap bleu, bordé d'un galon en échelle bleu, rouge & blanc, fond aurore, en laine veloutée.

A R T O I S.

Habit bleu, collet, revers, paremens & doublure blancs, patte ordinaire garnie de trois boutons, trois au parement, sept au revers & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 23.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap bleu, bordé de galon à lézardes bleues & rouges, fond aurore, en laine veloutée.

O R L É A N S.

Habit bleu, sans collet renversé, paremens, doublure & revers rouges, patte ordinaire, garnie de cinq boutons, dont un à chaque angle & un à la pointe, trois au parement, sept au revers & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 24.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap rouge bordé de galon à la livrée d'Orléans.

C H A R T R E S.

Habit, paremens & collet bleus, revers & doublure rouges, poche en long garnie de trois boutons, autant au parement, six au revers de deux en deux, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 25.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap rouge, bordé d'un galon à la livrée d'Orléans, fond blanc moucheté de rouge.

C O N D É.

Habit & collet bleus, revers, paremens & doublure ventre-de-biche, patte ordinaire garnie de cinq boutons, dont un à chaque angle & un au milieu de la pointe en bas, trois au parement, sept au revers & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 26.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap chamois, bordé de galon tout uni, fond cramoisi, en laine veloutée.

B O U R B O N.

Habit bleu, paremens, revers, collet & doublure ventre-de-biche, doubles poches en long garnies de trois boutons, autant au parement, six au revers de deux en deux, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 27.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap ventre-de-biche, bordé d'un galon velouté, avec raie ventre-de-biche au milieu de deux raies cramoisies mouchetées de blanc, liséré de couleur ventre-de-biche.

C L E R M O N T.

Habit & collet bleus, paremens, doublure & revers ventre-de-biche,

doubles poches en long garnies de cinq boutons, trois au parement, cinq au revers, dont un détaché & les quatre autres de deux en deux, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 28.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap ventre-de-biche, bordé d'un galon fond cramoisi, semé de petits carreaux blancs, en laine veloutée.

C O N T I.

Habit & paremens bleus, collet, revers & doublure feuille-morte, patte ordinaire, garnie de trois boutons, autant au parement, sept au revers, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 29.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap feuille-morte, bordé de galon de fil tissu à chaînettes blanches, & dans le milieu une chaînette en laine blanche, rouge & bleue.

P E N T H I É V R E.

Habit & collet bleus, paremens, revers & doublure citron, patte ordinaire garnie de sept boutons, trois en hauteur de chaque côté & un au milieu, trois sur la manche, six au revers placés par un, deux & trois, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.° 30.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap rouge, bordé de galon à la livrée de Penthièvre.

N O A I L L E S.

Habit bleu, collet, revers, paremens & doublure rouges, patte ordinaire garnie de sept boutons, trois en hauteur de chaque côté, & un au milieu, trois sur la manche, six au revers placés par un, deux & trois, & trois au dessous.

Buffle & culotte chamois.

Boutons blancs. n.º 31.

Chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc.

L'équipage du cheval en drap bleu, bordé de galon à tablettes violettes & jaunes, en laine, fond uni.

L'habillement des Maréchaux - des - logis, Fourriers, Brigadiers, Carabiniers & Cavaliers, sera composé d'un juste - au - corps de drap de Lodève ou de Berri bleu, doublé de cadis ou serge, des couleurs déterminées, orné de paremens, collet & revers, & d'une épaulette de laine dans les couleurs réglées pour chaque régiment.

Les trois régimens de l'État-major, seront les seuls autorisés à porter les paremens, collet & revers de l'uniforme; favoir, les Cavaliers en panne, & les Officiers en velours: toutes les autres couleurs de l'uniforme des autres régimens seront observées & exécutées en drap. Il sera donné un surtout en étoffe de laine bleue croisée, propre à porter lors du panséement des chevaux.

Un buffle en forme de long gillet ou veste courte, avec des manches & sans poches; le devant sera bordé d'un petit galon de laine d'un pouce de large, à la livrée affectée au régiment.

Un chapeau fabriqué de bonne laine d'agneau, bien foulé & bien conditionné, du poids de douze à seize onces; la profondeur de la forme sera de quatre pouces deux & quatre lignes pour les trois grandeurs; en sorte qu'il puisse être aisément garni d'une calotte de fer ou de mèche; les ailes seront en proportion, de six lignes plus hautes que la forme.

Un manteau de drap gris-blanc, d'une aune de large, fabriqué & apprêté à deux envers, parementé sur le devant d'une aune de serge ou cadis-canourgue, de la couleur des doublures de l'habit uniforme, garni de trois doubles brandebourgs en laine sur le devant des couleurs affectées aux régimens.

Les Trompettes & Timbaliers porteront l'habit en drap bleu, avec les revers, collet & paremens des couleurs réglées

pour chaque régiment, pour être plus facilement distingués entr'eux; les revers, devans & derrières de l'habit & les poches feront bordés d'un petit galon de soie; la taille ou le dessous du revers sera garni de deux brandebourgs, les poches le seront de trois chacune dessus & dessous les paremens, & les basques ou derrières de l'habit, de deux de chaque côté; le tout, à la livrée du Roi.

Il n'y aura que les Trompettes & Timbaliers des régimens de la Reine, des Princes du Sang & de celui de Noailles, qui continueront à porter leurs livrées avec les galons distribués, ainsi qu'il vient d'être détaillé, sans aucune dorure.

Le surplus de l'uniforme des Timbaliers & Trompettes sera comme celui des Cavaliers.

Les boutonnières, à l'exception des trois régimens de l'État-major, qui porteront des boutonnières de poil de chèvre aurore, ne seront faites qu'en poil de chèvre bleu & rouge, celui des autres couleurs étant expressément défendu.

Les habits uniformes des Officiers seront semblables à ceux des Cavaliers, & ne différencieront que par la qualité des draps d'Elbeuf ou des manufactures de pareille qualité, & des boutons qui seront dorés ou argentés; il ne sera employé de doublures aux habits, d'aucune autre étoffe que de laine, ni aucun galon ni boutonnières de fil d'or ou d'argent sur les juste-au-corps, manteaux ou redingottes, ni sur les vestes, lesquelles seront de drap de couleur chamois, à l'exception des Officiers des régimens de l'État-major, qui porteront la boutonnière en fil d'or.

Et pour que chacun desdits Officiers ait un ornement distinctif du grade qu'il occupera dans le Corps,

Le Colonel portera une épaulette de chaque côté, en or ou argent, selon la couleur du bouton blanc ou jaune affecté au régiment, garnie au bout de franges en nœuds de cordelières ou graines d'épinars.

Le Lieutenant-colonel portera à gauche une seule épaulette de

de même , garnie de franges en nœuds de cordelières ou graines d'épinars.

Le Major portera une épaulette de chaque côté, ornée de franges seulement, sans graines d'épinars ou nœuds de cordelières.

Le Capitaine, & l'Aide-major qui aura commission de Capitaine, porteront à gauche une seule épaulette avec franges seulement.

Le Lieutenant ne pourra porter l'épaulette pleine en argent, elle sera losangée de carreaux de soie jaune ou blanche, de sorte que si le bouton est jaune, le fond de l'épaulette sera en or losangé de soie blanche; si au contraire le bouton est blanc, le fond de l'épaulette sera en argent losangé de soie jaune; la frange sera mêlée d'or ou d'argent & de soie.

Le Sous-lieutenant portera l'épaulette à fond de soie jaune ou blanche, avec des carreaux d'or ou d'argent en opposition à la couleur du fond de l'épaulette qui suivra celle du bouton.

Les Porte-étendards & Quartiers-mâîtres porteront l'épaulette à fond de soie jaune ou blanche, lisérée d'or ou d'argent.

Les revers pour tous les régimens de Cavalerie, auront seize pouces de longueur au plus, sur quatre pouces & demi de large, & seront garnis de boutons en nombre fixé & déterminé pour chaque Corps.

Le collet aura quatre pouces de largeur, pour qu'il en demeure en dehors trois apparens.

Les paremens de la manche seront en bottes bordées d'un galon d'or ou d'argent fin, d'un pouce de large pour le Maréchal-des-logis.

Les Fourriers porteront à chaque manche au dessus du coude deux bandes de galon d'or ou d'argent, de la largeur de dix lignes, du poids de six gros, cousus sur le dehors du bras d'une couture à l'autre.

Les paremens feront bordés d'un double galon de fil ou poil de chèvre jaune ou blanc, selon la couleur du bouton, de la largeur de huit à dix lignes pour les Brigadiers, & d'un simple galon large de dix lignes pour les Carabiniers.

FAIT à Versailles le vingt-un décembre mil sept cent soixante-deux. *Signé* LOUIS. *Et plus bas,* LE DUC DE CHOISEUL.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D C C L X I I I